



Résiliation xxxxxx

Par **Lor83**, le **04/02/2017 à 11:37**

Bonjour, rnJ'ai en effet révoqué les prélèvements bancaires pour xxxxxx car j'ai souhaité résilier avec eux...rnUne semaine plus tard, il y a le contentieux qui m'envoie un mail et un message téléphonique me disant que je suis engagée et que je dois payer cette formation sinon il transmettra mon dossier à leur avocat. rnPar contre, je n'ai jamais signé de mains propres un contrat avec eux, tout s'est effectué par téléphone avec une conseillère de xxxxxx ! rnQuelles seront les suites pour moi ? Dois-je ignorer leurs messages et courriers ? rnMerci pour vos réponses...

Par **xasha**, le **15/02/2017 à 12:37**

Bonjour,rnrnTu as du signer un contrat via électronique ?rnJe suis aussi chez xxxxxx. Je n'ai pas pus accéder à ma plateforme pendant 3 semaines car ils étaient en maintenance. Je peux enfin y accéder mais tout est vide, je n'ai plus mes cours, mes notes, plus de suivi...rn1 mois que ça dure...

Par **Katouhh**, le **09/09/2018 à 10:58**

Avais vous des nouvelles ? De cette formation a distance?

Par **Katouhh**, le **09/09/2018 à 10:58**

Avais vous des nouvelles ? De cette formation a distance?

Par **ninilachipie**, le **28/05/2019** à **10:43**

Bonjour , j'ai eu le même soucis avec cette école malheureusement j'ai appris à mes dépends que la signature Electronique faisait foi , lorsque que j'ai reçu leurs lettres et leurs appels j'ai pris contact avec un avocat dans ma famille qui m'a directement dit que la signature Electronique faisait office de recommandé et que le contrat faisait donc foi de plus comme ils respectent le délai de 7 jours avant de nous passer élèves je n'ai pas eu d'autres solution que de payer [smile31]